



## AVIS PUBLIC

---

### **Proposition de modification au Code électoral et processus permettant la tenue d'une assemblée générale**

**Uashat mak Mani-utenam, le 3 avril 2024** – Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM) désire informer la population au sujet du processus permettant la tenue d'une assemblée générale des membres dans le cadre d'une proposition de modification au Code électoral.

Ces précisions font suite à la réception le 5 avril 2023 d'une proposition de modification de l'article 7 du Code électoral de Uashat mak Mani-utenam, laquelle était signée par 102 personnes, et la demande d'une assemblée générale des membres à ce titre.

Après validation de la conformité de la proposition de modification aux lois, il a été convenu qu'une assemblée générale traitant spécifiquement de cette question sera tenue prochainement. La date, le lieu, l'heure et l'objet de l'assemblée générale seront annoncés deux semaines avant celle-ci.

Lors de cette assemblée générale, les électeurs pourront enregistrer leur objection selon la méthode établie dans le Registre qui sera mis à la disposition des membres présents. Si le nombre d'objections dépasse celui du nombre de personnes ayant appuyé cette demande de modification, la modification ne sera pas apportée.

Enfin, selon les règles prévues au Code électoral, la prochaine étape à compléter avant la convocation d'une prochaine assemblée générale sera la nomination d'un.e président.e d'assemblée. Ce processus est présentement en cours de réalisation.

---

**Source : Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam (ITUM)**